

Le 18 mai 2011

MESSAGE AUX ABONNÉS

**(Veuillez classer ce message avec la circulaire 1994-060 (01.02.30.04)
relative au contrat d'affiliation, entente ou contrat de service
et contrat d'association avec les institutions d'enseignement
pour les fins de l'enseignement et de la recherche)**

Le présent message a pour but d'informer les abonnés des modifications suivantes :

- *Service ressource auquel doivent être soumis les projets de contrats et ententes pour autorisation :*

*Direction des affaires universitaires
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1*

Téléphone 418 266-7500

(antérieurement : Direction générale des programmes, téléphone 418 642-6778)

- *Ajout du programme de formation CLE.04 – Échographie généraliste – AEC à l'annexe de la circulaire.*

Pour toute information additionnelle, vous êtes invités à communiquer avec le service ressource cité en référence.

*Le chef du Service de normes et
pratiques de gestion,*

Original signé par

Pierre Martin, CA